



**BUREAU
VERITAS**

Bureau Veritas Certification
4 chemin du Tronchon
69544 Champagne au Mont d'Or

Kem One Saint Fons
QUAI LOUIS AULAGNE
69190 ST FONTS

Granulés Plastiques Industriels Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



Site	KEM ONE Saint Fons QUAI LOUIS AULAGNE 69190 ST FONTS
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	Catherine Bastien catherine.bastien@kemone.com - +33 4 72 89 90 35
Date de début - Date de fin d'audit	16/11/2023 - 16/11/2023
N° Rapport	18569348 - 0,5 jours
Type d'audit	Initial
Audité par	Valerie MARTINENT
Responsable d'audit	

DATAS

CLIENT

Nom du client
Kem One Saint Fons

Contact client
Catherine Bastien

Fonction
Responsable HSE

Téléphone
+33 4 72 89 90 35

Email client
catherine.bastien@kemone.com

AUDIT

N° Rapport
18569348 - 0,5 jours

Numéro d'affaire
18569348

Date de début
16/11/2023

Date de fin
16/11/2023

Auditeur
Valerie MARTINENT

Organisation multi-sites
NON

Type d'audit
Initial

Mode d'audit
Sur site

Durée de l'audit
0,5j

SITE

Nom du site
KEM ONE Saint Fons

Adresse du site
QUAI LOUIS AULAGNE

Code postal
69190

Ville
ST FONTS

Pays
FRANCE

Présentation du site

Situé au sud de Lyon, au cœur de la Vallée de la chimie depuis 1853, l'établissement de Saint-Fons est un pôle de compétences du PVC de KEM ONE. L'usine de Saint-Fons est spécialisée dans la production de polychlorure de vinyle (PVC) et de PVC surchloré. Elle produit également de l'eau de Javel, principalement utilisée dans le traitement de l'eau.

Le PVC est élaboré à partir de chlorure de vinyle monomère (CVM), acheminé par barges depuis les sites KEM ONE de Fos-sur-Mer et Lavéra (Bouches-du-Rhône, France). L'usine de Saint-Fons a recours au procédé de polymérisation en masse, issu de la R&D de l'entreprise. Ce procédé présente des atouts en termes de performance, d'impact environnemental et de consommation énergétique.

Le PVC fabriqué à Saint-Fons est destiné :

- au bâtiment : profilés de fenêtres, câblerie, revêtements de sol ;
- à l'automobile : revêtement de tableaux de bord, protection de carrosserie ;
- à l'emballage : films rigides ou souples, emballages thermoformés ;
- au secteur médical : blisters de médicaments, poches à sang, cathéters.

Le PVC surchloré (PVC-C), par sa résistance aux contraintes thermiques et chimiques, est utilisé dans la fabrication de tubes et raccords, de profilés, de fibres textiles et de feuilles calandrées. Il constitue une solution économique pour la réalisation de canalisations de réseaux d'eau froide et d'eau chaude sanitaire.

DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

1. Production de Granulés Plastiques Industriels ✓
2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels ✓
3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels ✓
4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels
Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site : 11 000t

Production de Granulés Plastiques industriels Production de Granulés Plastiques industriels
Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels
Stockage de Granulés Plastiques Industriels Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Synthèse

Conclusion	Satisfaisant
------------	--------------

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Epandage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
Total	0	23

PERSONNES INTERROGÉES

Nom / Fonction Catherine Bastien Responsable HSE Benjamin FLORIO, Ingénieur Environnement Florent Cluzeau, Chef de service logistique laboratoire SCA Clara Gaillard, Alternant HSE Caroline Lopez, Technicien environnement Emmanuel Lefranc, KS Service Pascal RENEBON, Responsable silos/conditionnement Opérateurs KS service et K1

Questionnaire

§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	SEI EV 035 31/07/23.
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	vu affichage, entretien personnel

CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Conforme	Il existe 3 types de sacs adaptés au différent produit. Vu les cahiers des charges techniques correspondants aux 3 sacs, gérés par les achats centraux reprenant les spécificités des différents produits. (LOGEMB10FT02 du Rev 5 20/05/2022)
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/design définies	Conforme	Les emballages sont commandé en fonction des cahiers des charges pas les achats
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Conforme	pas de procédure s'assurant que les emballages utilisés sont vérifiés avec une périodicité donnée mais un contrôle visuel est effectué lors du chargement des sacs dans l'ensacheuse
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Non Applicable	Controle visuel suivant mode opératoire à chaque alimentation

CRITERE 3 : Epannage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	SEI EV 035 31/07/23 + Fiche épannage granulé plastique (Annexe A) ; Fiche Reflexes: 10 en fonction du lieu et cause d'épannage.
1.3.2 Enregistrement d'événement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	3 événements enregistrés dans le système Koplant: Vu plan d'actions: SFO-EV-23-2427- Envolement de poudre sommet silo sh 16 + SFO-EV-23-2253-Epannage PVC suite rupture conduite vers SH14 + SFO-EV-23-2436 - Purge conduite expédition PVC au sol Plan d'actions suivi dans KO plan avec mesure d'efficacité lorsque les actions sont terminées.

CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	1 seul bassin: la fosse 3000: SEI EV 035 31/07/23 EX Détournement vers le bassin le 24/07/23 suite incident du 21/07/23 et forte pluie Vérification de la qualité de l'eau avant évacuation el 24/07/23 (MES Ok)
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	dernier Curage: 20/06/2022. Curage planifié pour décembre
1.4.3 Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	Suivi visuel de la hauteur du bassin par le HSE y compris lors d'un détournement. Information disponible tous les vendredi lors la prise d'astreinte.

CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	Aspirateur industriel mobile: AIM + Balayeuse = Aspirateur au FM3 + Matériel manuel (pelle, balai,etc) - SEI EV 035 31/07/23
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	Aspirateur mobile acheté en 2023 - plan de maintenance à définir. Entretien de la balayeuse (KS Service) - aspiration centralisée (Maintenance K1)
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	Entretien courant de l'aspiration centralisée: suivi dans GMAO et fichier excel suivi par opérateur

CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	Affichage (50 affiches): Fiches reflexes disponible dans les salle de contrôle. Module déployé par les Managers + Présentation CSE
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	Date des causeries enregistrées: Ex Logistique le 23/10/23 (Vu Démarche sécurité 2023/ fichier suivi des causeries): Présentation en CSE le 14/11/23 + Affiches
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	Film pour les intervenants en cours de modification, mais information dans le PDP. Entretien avec personnel Logistique + Fiches reflexes connues
1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Conforme	Affichage (50 affiches) + Fiches reflexes disponible dans les salle de contrôle.

CRITERE 7 : Audit internes

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	Canevas d'audit et SEI EV 035 31/07/23
1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	Programme d'audit: 1 par semestre en alternant les 2 semestres
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Conforme	1/12/22 et 25/07/23.

§2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	Matériel: Pelle, balai, Aspirateur et tuyau souple pour aspirer dans zone difficile d'accès. ... Vu Zone de rétention	

§3 COMMUNICATION EXTERNE

Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Non Applicable	audit initial
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Non Applicable	audit initial

Audit supplémentaire

	Observation
Audit supplémentaire nécessaire ?	NON
Durée	
Date	

§ CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	Le site est conforme au décret

Section label level 2	Checkpoint Label	Description Non Conformité	Type	Représentant Client	A compléter avant
		FERRARI Sandrine			

ANNEXE

Participants réunion d'ouverture

Nom / Fonction Catherine Bastien Responsable HSE
Benjamin FLORIO, Ingénieur Environnement
Florent Cluzeau, Chef de service logistique laboratoire SCA
Clara Gaillard, Alternant HSE
Caroline Lopez, Technicien environnement

Participants réunion de clôture

Nom / Fonction votre feuille de pointage (commune audit ISO QSE)

Liste participants réunion de clôture





ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

**KEM ONE Saint Fons
QUAI LOUIS AULAGNE
69190 - ST FONTS - FRANCE**

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est
valable jusqu'au : 09/01/2027
Date originale : **10/01/2024**

Attestation n°: 223-2024-000001-FR

Date : **10/01/2024**

Affaire n°: 18569348

Samuel DUPRIEU - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que
l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



